



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
ARRONDISSEMENT DE BRIVE  
CANTON DE ST-PANTALEON-DE-LARCHE  
COMMUNE DE NOAILLES (19)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211915103-20260321-ARR-2026-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2026

N° : ARR-2026-<sup>35</sup>~~26~~ **Portant délégation aux vice-présidents de commissions**  
**1° adjoint - délégation complémentaire**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NOAILLES (19)

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à ses adjoints, conseillers délégués et conseillers municipaux

**VU** le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

**VU** les délibérations DEL-2026-03-08 et DEL-2026-03-10 portant nominations des délégués aux organismes extérieurs et création des commissions avec désignations des membres,

**CONSIDERANT** pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Monsieur TABARD Denis, 1<sup>ème</sup> adjoint, vice-président de commissions,

**CONSIDERANT** qu'il dispose déjà d'une délégation donnée par arrêté N°ARR-2026-28, qu'il convient de compléter par la présente,

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur TABARD Denis, 1<sup>ème</sup> adjoint, a délégation de fonction pour intervenir dans les domaines des Bâtiments communaux entretien, utilisation et travaux, de la voirie, du patrimoine petit patrimoine et environnement, des affaires sportives et culturelles et sociales et exercera les fonctions expressément mentionnées ci-dessous :

- vice-présidence et gestion des commissions « Bâtiments communaux » dont travaux et stade, « Patrimoine-culture-petit patrimoine /environnement » dont église et cimetière, « voirie », « Action sociale » et de la vie sportive notamment équipements sportifs Puy Blanc,
- élaboration des dossiers et programmes annuels en lien avec les affaires énoncées ci-dessus,
- étude et suivi des dossiers en cours,
- coordination des intervenants, lien avec les autres commissions en interaction,
- étude et recherche des financements, suivi des dossiers de subventions,
- participation aux réunions de chantier, organisation des travaux et réparations,
- faire le lien avec le Bureau (maire adjoints, conseillers délégués)
- rendre compte au Maire et au conseil municipal,

**Article 2** : Monsieur TABARD Denis, 1<sup>ème</sup> adjoint, aura délégation de signature complémentaire, des pièces et actes listés ci-dessous ; La signature devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du MAIRE » et consignée dans un registre dédié.

- convocation des membres des commissions sus mentionnées, dont il est vice-président,
- rédactions d'emails et courriers aux intervenants en lien avec celles-ci,
- convocations d'entreprises et maitres d'œuvre,
- correspondances aux administrés dans le cas de l'aide sociale notamment, repas et colis aux seniors, naissances, pass 6°... distribution d'aide alimentaire

**Article 3** : Le Maire de la commune de NOAILLES (19), le Secrétaire général de mairie et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune, et ampliations seront adressées à Monsieur le Sous-préfet, Madame la Trésorière de la commune, et le vice-président ci-dessus désigné.

**Original de la signature**  
**de Monsieur TABARD Denis, 1<sup>ème</sup> adjoint,**  
**vice-président de commission communale**

Fait et Arrêté à NOAILLES (19),

le 21 mars 2026  
Le Maire, Hervé BRUCY

*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges (Haute-Vienne) ou via [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification et sa transmission aux services de l'État le cas échéant.*

*Les formalités de publicité ont été effectuées le : ..... ou notifié le : .....*

Le Maire, Hervé BRUCY

Mairie de Noailles (19) - Site internet : [www.noailles19.fr](http://www.noailles19.fr) - Email : [mairie@noailles19.fr](mailto:mairie@noailles19.fr)